

Grain—Paiements anticipés

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Avant de donner la parole au ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang), j'aimerais rappeler aux députés que, si le ministre prend la parole maintenant, son discours clôturera le débat sur cette étape du bill. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques petites choses à dire en réponse aux observations de certains députés. Je dois toutefois faire remarquer d'abord que nous avons eu un autre de ces débats typiques sur les céréales ou le blé. Il confirme peut-être la sagesse de la proposition faite par le chef du gouvernement à la Chambre de télédiffuser les débats.

Quelque 11 conservateurs ont pris la parole à tour de rôle pendant ce premier tour et ils ont clairement fait entendre qu'ils appuieraient le bill à l'étude. L'avantage de la télévision, c'est que tous les postes du pays auraient pu s'éteindre après la première intervention tory, ce qui aurait pu...

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les libéraux n'ont obtenu aucun siège dans l'Ouest! Vous ne pouvez limiter le débat.

M. Lang: L'important, c'est que de ces 11 discours, deux seulement auraient valu la peine d'être débattus, si les députés avaient pu aller jusqu'au bout, car ils avaient un certain rapport avec le sujet. Je tiens à préciser que je ne parle pas des observations du député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan). J'ai bien aimé son intervention, surtout quand il a reconnu qu'il ne représentait pas une région fortement touchée par la question, mais qu'il avait d'importantes choses à nous dire et voulait nous confier son problème.

● (2100)

Je pense que les députés de Lisgar (M. Murta) et de Dauphin (M. Ritchie) ont bien traité des problèmes d'actualité et, de façon sensée et rationnelle, ont posé des questions et formulé des propositions pertinentes, ce qui les distingue des autres conservateurs qui ont participé au débat. Il est évident que ces derniers n'ont pas demandé à leur service de recherche de préparer leur intervention.

Il y a eu deux sortes d'exposés. D'abord, ce que nous avons déjà entendu souvent, la répétition d'anciennes accusations, de commentaires usés et d'analyses stéréotypées, dans lesquels on ne trouvait rien de neuf. Oui, il y a eu quelque chose de neuf dans ce débat, et c'était l'attitude purement fictive et tout à fait fautive affichée par certains députés. C'était absolument renversant, pour les députés de mon côté, d'entendre ces 11 députés conservateurs appuyer le bill l'un après l'autre, parce que, «après tout, l'idée est bonne, puisque c'est nous qui l'avons conçue».

Les députés d'en face ont d'abord fait observer qu'ils n'arrivaient pas à comprendre comment le gouvernement libéral pouvait être en faveur des paiements anticipés, adoptés dix-sept ans auparavant par les conservateurs. En vrais conservateurs, ils s'imaginent que si on a été contre quelque chose en 1957, il faut nécessairement être contre en 1974. Monsieur l'Orateur, certains libéraux de 1957 ne sont plus ici aujourd'hui. Les temps et les idées évoluent, et le parti libéral lui aussi a évolué. Il se range aux idées les meilleures, de quelque côté de la Chambre qu'elles viennent, et il n'en a pas honte.

[M. Epp.]

Le député de Crowfoot (M. Horner) a fait un certain nombre d'observations permettant, je pense, de conclure que les conservateurs s'opposent à ce que les frais de surestarie soient à la charge de la Commission canadienne du blé. Il est clair que les frais de surestarie sur livraisons de blé sont à la charge de la Commission et qu'elle les acquitte. En ce qui concerne les grains qui ne relèvent pas de la Commission du blé, qu'il s'agisse du lin ou du colza, les frais de surestarie sont à la charge des intéressés. Le député a aussi parlé de la possibilité que le coût des wagons tombe à la charge des producteurs de céréales. Il devrait pourtant savoir que ces wagons ont été payés par le Trésor.

J'ai également écouté avec amusement le député affirmer que le relèvement du plafond des paiements anticipés a pour but de renflouer en quelque sorte notre politique des grains de provende. En accord, dit-il avec le chef de l'opposition (M. Stanfield) et avec le critique du parti conservateur en matière agricole, le député de Lisgar, il admet le principe de la liberté du commerce intérieur des grains de provende et craint que le bill ne menace cette liberté. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que lorsque la politique des grains de provende a été adoptée à titre provisoire en 1973, il a alors été annoncé que le montant des paiements anticipés serait augmenté pour permettre aux agriculteurs de choisir librement entre la Commission canadienne du blé et le marché libre. Les paiements anticipés ont pour but de les mettre à l'abri des besoins immédiats d'argent. Si je le rappelle, c'est pour faire voir que notre politique des grains de provende a reçu l'appui des conservateurs.

Le député qui a ensuite pris la parole, celui de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), a manifesté un mépris souverain pour la politique des grains de provende et pour tous ceux qui l'approuvent. On a vu encore une fois des conservateurs dans l'impossibilité de réprimer leur envie de parler. C'est sans doute une nécessité pour eux que de parler sur tout: ils nous permettent ainsi de savoir ce qu'ils pensent, étant donné que leur parti n'a sur aucun sujet de politique véritable. Ce qui est toutefois un peu étonnant, c'est qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils adoptent des positions contradictoires.

Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) s'est inquiété de ce que la politique des grains fourragers puisse détruire la Commission du blé. Je puis le rassurer là-dessus.

M. Benjamin: Pourquoi en a-t-on besoin?

M. Lang: Nous en avons besoin parce que l'activité de l'organisme fédéral a créé dans une province un prix différent de ce qui était possible dans les autres provinces et cela, en termes économiques, était inacceptable pour le Canada. Il nous donne un seul prix dans tout le Canada. Il devrait pouvoir comprendre cela. Avec la politique de grains fourragers, on aura sur le marché libre seulement assez de grain pour satisfaire aux demandes du marché intérieur. La limite sera imposée par la demande et la seule question pertinente sera celle du prix qu'on devra demander. Je crois que les agriculteurs, de façon générale, feront des profits plus intéressants s'ils passent par la Commission du blé pour le marché d'exportation. Évidemment, il y en aura toujours qui seront attirés par un prix qui se rapproche suffisamment de celui de la Commission du blé et qui passeront par le marché libre pour satisfaire à la demande de la consommation canadienne.